

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT D'ANNECY
COMMUNE DE LA CLUSAZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CLUSAZ

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 octobre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CLUSAZ dûment convoqué le 14 octobre 2022 dans la Salle Yves POLLET-VILLARD sous la présidence de Monsieur Didier THEVENET, Maire

Sont présents : Didier THEVENET, Michaël DONZEL-GONET, Pascale MEROTTO, Christelle ANGELLOZ-NICOUD, David PERILLAT-AMEDEE, David AGNELLET, Cécile CHAPPAZ, Caroline DORIER, Sandra DUNAND, Elodie GUIDON, Jean-Luc LABORDE, Fabienne MAISTRE, Véronique POLLET-VILLARD, Antonin RUPHY

Excusé(s) : Didier COLLOMB-GROS (pouvoir à Michaël DONZEL-GONET), Nathalie AGNELLET (pouvoir à Pascale MEROTTO), René GALLAY (pouvoir à Elodie GUIDON), Alexandre HAMELIN (pouvoir à Didier THEVENET),

Absent(s) : Arthur THOVEX

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers représentés : 4
Nombre de conseillers votants : 18

Monsieur le Conseiller Municipal Antonin RUPHY, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de Secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

DELIBERATION 2022/142 POLE ENFANCE LES P'TITS MONTAGNARDS – HALTE-GARDERIE – TARIFS A COMPTER DU 1ER DECEMBRE 2022

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2021/084, en date du 25 août 2021, fixant les tarifs halte-garderie à compter de la saison d'hiver 2021/2022 ;

Vu la délibération n°2022/107, en date du 23 juin 2022, fixant les tarifs de la halte-garderie à compter du 1er décembre 2022 ;

Vu la délibération précédente, en date du 20 octobre 2022, retirant la délibération n°2022/107 du 23 juin 2022 ;

Vu le règlement intérieur du Pôle Enfance ;

Par délibération précédente, en date du 20 octobre 2022, la Commune a retiré la délibération n°2022/107 du 23 juin 2022. Il y a lieu dès lors de reprendre la délibération fixant les tarifs de la Halte-garderie du Pôle Enfance Les P'tits Montagnards à compter du 1er décembre 2022.

La commune de La Clusaz dispose d'une structure d'accueil des petits, le Pôle Enfance. « Les P'tits Montagnards ». Cette structure dispose d'un accueil en crèche, essentiellement réservé aux enfants de parents travaillant et d'un accueil en halte-garderie, principalement à destination des enfants des visiteurs de la Station ou des familles travaillant mais n'utilisant pas l'accueil en crèche.

Par délibération n°2021/084 du 25 août 2021, le conseil municipal avait fixé les tarifs d'accueil de la halte-garderie à compter de la saison d'hiver 2021/2022. Il est précisé que ces derniers n'avaient pas évolué par rapport à l'année précédente.

Il y a lieu de procéder à la mise à jour des tarifs, à compter de la saison d'hiver 2022/2023, soit le 1^{er} décembre 2022, selon la grille tarifaire ci-dessous reprise.

Tarifs de la Halte-Garderie à compter du 1 ^{er} décembre 2022		
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et +
Matin + repas	42€	40€
Après-midi	42€	40€
Journée	68€	65€
Journée + garde (en cas allergie alimentaire)	65€	62€
Matin + garde (en cas allergie alimentaire)	38€	35€
Journée samedi ou dimanche pour les enfants allant en crèche la semaine	32€	
Demi-journée samedi ou dimanche pour les enfants allant en crèche la semaine	26€	

Remboursement des frais de séjour	
Remboursement en cas de maladie de l'enfant (sur présentation d'un certificat médical)	Frais de séjour non utilisés à l'exception des frais de dossier qui restent dus (15€) Sur présentation des justificatifs demandés ainsi que du justificatif du séjour
Remboursement en cas d'inadaptation	
Remboursement en cas d'évènement imprévu : décès dans la famille, maladie, accident (sur présentation de justificatifs)	
Remboursement en cas de fermeture exceptionnelle de la structure	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité cette délibération.

DE FIXER, à compter du 1er décembre 2022, les tarifs du service de la halte-garderie du Pôle Petite Enfance Les P'tits Montagnards tels qu'ils sont détaillés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré aux lieu et date susdits

Suivent au registre les signatures

Fait à LA CLUSAZ, le 27 octobre 2022

Le Secrétaire de séance,

ANTONIN RUPHY



Le Maire,

DIDIER THEVENET

